

Saint Sulpice le Dunois

Semestriel d'informations municipales

Magazine n°63

JANVIER 2021



C'est où ???



Réparation d'un regard d'eaux usées dans le bourg



Dépose d'un poteau électrique dans le bourg



Des enfants attentifs pendant le festival



Bonne
année !

2021
SOI

MAGAZINE n° 63 – Janvier 2021 - SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les dossiers du Conseil Municipal	4 à 7
Informations travaux de voirie	8
La recherche en eau – Relais Orange – Décentralisation – Photo « queue de renard »	9
ComCom du Pays Dunois	10 à 11
Le fleurissement communal 2020	12 à 13
Du côté des écoles	14 à 15
Commission sociale et colis des aînés	16 à 17
Les décors de Noël et article de Charles Parinaud	18
L'influenza aviaire	19
Nouveau réseau de proximité des finances publiques	20
La Forge	21
Modules informatiques et départ de Carine Tourteau	22
Réalisations du SIARCA	23 à 24
Le devoir de mémoire	24
COVID 19 – Urbanisme – Retraite de « Bébert »	25
Le coin des associations	26 à 29
Auberge de la Fontaine aux Loups	29
Etat civil	30
Evolis 23 et mots croisés de Claude Barcat	31
La Mairie à votre service	32

Le Mot du Maire

Cette année écoulée était loin d'être une sérénité comme celles que nous vivions précédemment.

Après un premier confinement, suivi d'un peu de répit malgré un épisode caniculaire, alors que nous retrouvions une plénitude de vie, une nouvelle phase pandémique voyait le jour avec à nouveau des restrictions dans notre quotidien et les premières victimes et malades sur notre commune.

Puis s'ensuit un plan vigipirate aux abords de nos services publics après le meurtre horrible d'un professeur qui menait en classe une intervention sur la liberté d'expression et pour en finir une alerte à la grippe aviaire.

Espérant que 2021 nous apportera davantage d'épisodes festifs et chaleureux pour que nous puissions enfin retrouver la vie d'avant, sans oublier de tirer les leçons du passé.

À toutes et à tous recevez mes vœux de bonheur et de santé les plus sincères.

Bruno DARDAILLON



Représentants du Conseil Municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la ComCom du Pays Dunois

Titulaire : Marcel COUILLEZ
Suppléant : Bruno DARDAILLON

Désignation des membres du Conseil Municipal désirant siéger aux commissions facultatives de la ComCom du Pays Dunois

- Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIPH) :
 - * Titulaire : Bertrand PARINAUD
 - * Suppléant : Patrick DEPALLE
- Commission intercommunale des impôts directs (CIID) :
 - * Titulaire : Bruno DARDAILLON
 - * Suppléant : Guy DEBROSSE
- SIASEBRE (Syndicat intercommunal d'aménagement de la Sédelle-Cazine-Brézentine) pour 7 communes (Colondannes, Crozant, La Chapelle Baloue, Dun le Palestel, Lafat, Naillat, Sagnat) :
 - * Titulaire : Bruno DARDAILLON
 - * Titulaire : Katy THIERRY
 - * Suppléant : Bertrand PARINAUD

Contrat BOOST'TER : médiathèque et jardin pédagogique au sein de l'école

Le Département de la Creuse a signé avec la Communauté de Communes du Pays-Dunois le contrat BOOST'TER (2020-2023) visant à soutenir les projets d'investissement structurants. Dans ce cadre là, le Maire a été autorisé à effectuer les demandes de subvention pour la médiathèque La Forge et le jardin pédagogique.

Travaux

- Devis accepté pour des travaux d'entretien de vitrerie dans les classes et la cantine auprès de la SAS Fasciaux Propreté.

- Validation du devis de l'entreprise TPCV travaux publics Christian Vareillaud pour la confection du terrain de pétanque (6x40) à côté de l'auberge et du devis de SPIE CityNetwork pour la fourniture et pose d'un mât avec lanterne y compris le raccordement.



- Réalisation d'un portail qui sera posé entre la cour de l'école et la médiathèque : devis établi par C.J.M. Ferronnerie (La Celle-Dunoise).

- Pour l'aménagement intérieur des différents réservoirs, l'entreprise C.J.M. Ferronnerie réalisera des marches, une rampe, une passerelle et changera deux paumelles. Une porte en PVC sera posée au captage d'eau du Mas St Jean.

- Achat d'une motopompe thermique.

- Nettoyage par aérogommage des tags sur les vestiaires du stade et réfection des appareils à fabriquer des roues de charrette devant la médiathèque

Parc éolien sur le territoire communal

M. le Maire a fait savoir au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par l'entreprise BayWa r.e. (Nantes) au sujet du développement de solutions innovantes d'énergies renouvelables au bénéfice du territoire communal. Cette société développe, construit et exploite des projets éoliens et solaires. Une rencontre a eu lieu le 12 octobre dernier avec le chef de projets éoliens qui a discuté sur le potentiel du territoire communal et a souhaité comprendre les attentes des élus sur le développement des énergies renouvelables. Le Conseil Municipal a refusé l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal et d'être démarché pour ce type de projet.

Recherches de systèmes pour désinfecter l'eau potable

M. le Maire a présenté deux devis pour la désinfection de l'eau potable par un système de traitement UV : ABIOTEC (Le Plessis Robinson - 92350) ; cet organisme a même fait une analyse de perméabilité UV et Ozone Expert (Paris - 08).

Quant au traitement par le système du chlore, un devis a été fourni par le Centre Technique d'Hygiène (CTH) (Romans - 26104) pour une station.

L'eau traitée par UV doit être consommée rapidement et ne doit pas stagner. Pour chlorer, il faut deux pompes qui fonctionnent alternativement. Le nettoyage des pompes est à la charge de la commune. Une rencontre a eu lieu le 29 octobre 2020 avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour parler notamment de la mise en place éventuelle de l'un ou l'autre système.

Entretien et suivi des installations du réseau d'eau potable

Vu que le contrat conclu avec EBL concernant les prestations de services pour l'exploitation du réseau d'alimentation en eau potable est arrivé à échéance le 31 décembre 2020 (durée du contrat : 5 ans), une consultation a été lancée auprès de trois prestataires. Vu l'examen par la commission communale de la gestion de l'eau en date du 16 décembre 2020 des offres reçues, un contrat d'un an a été conclu avec l'entrepreneur Thierry PINAUD (La Celle-Dunoise).

Modification des statuts du Syndicat des énergies de la Creuse (SDEC 23)

Considérant que le SDEC engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune, le Conseil Municipal a approuvé les modifications des statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse.

Adhésion au dispositif du Conseil en Energie Partagé (CEP) du SDEC

Il s'agit de mettre à disposition des membres adhérents du SDEC un ingénieur-conseil en énergie pour aider

les collectivités à maîtriser et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en agissant sur les consommations d'énergie de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules) grâce à différents outils : bilan énergétique, préconisations d'amélioration, suivi des consommations, accompagnement de projets, sensibilisation des usagers, etc. Ce service est accessible par adhésion pour une durée minimum de 3 ans. Le montant de la contribution financière annuelle est de 0,46 €/an/habitant. L'adhésion fera l'objet d'une convention entre le SDEC et la commune qui définira les modalités du service.

Redevance pour l'occupation du domaine public – année 2020

La somme qui a été demandée à Orange SA s'élève à 2 034.36 € définie comme suit :

- artères aériennes (en €/km) : $25.72 \times 55.54 = 1\,428.49$ €
- artères souterraines (en €/km) : $14.21 \times 41.66 = 591.99$ €
- emprise au sol (en €/m²) : $0.50 \times 27.77 = 13.88$ €

Taux des taxes locales 2020 (sans changement)

- pour la taxe foncière (bâti) : 13.40%
- pour la taxe foncière (non bâti) : 51.92 %

Amendes de police – année 2019

Le montant des amendes de police pour l'année 2019 s'élève à 795.05 €.

Décisions modificatives Budget primitif principal – 2020 portant sur :

- ⇒ la régularisation des amortissements 2020,
- ⇒ les charges du personnel,
- ⇒ l'assurance dommages-ouvrage suite aux travaux de la médiathèque,
- ⇒ et le versement d'une subvention pour la classe de mer

Demande de subvention pour classe de mer

Demande formulée par les enseignantes de l'école de La Celle-Dunoise appartenant au RPI La Celle-Dunoise et St Sulpice le Dunois qui sollicitent une subvention pour le projet de « classe de mer - mars 2021 » envisagé. Après avoir examiné le budget prévisionnel du dit projet, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 1 790,00 €.

Autorisation de mandatement des nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget définitif de 2021

La loi prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance en date du 19 décembre 2020.

Subvention pour l'achat d'urnes

L'Etat attribue une subvention forfaitaire, au vu d'une facture acquittée, pour l'achat d'urnes transparentes dans la limite de 190 euros par urne. Le Conseil Municipal donne son accord pour acheter une urne transparente.

Vote des subventions 2020

ASSOCIATIONS	MONTANTS VOTES
AFN Cté Naillat/Fleurat/Colondannes/Dun/St Sulpice	50.00
Alcool Assistance	31.00
Association des crématistes de la Creuse	50.00
Association Vocalise	100.00
Centre des Jeunes Agriculteurs	40.00
Collège Dun le Palestel - Association sportive	50.00
L'usage des jours	200.00
Le Joyeux Traquenard	200.00
Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin	60.00
Coopérative scolaire	210.00
Croix rouge Dun le Palestel	60.00
DDEN Union Creuse	50.00
Dynamy'Club St Sulpice	200.00
FNATH	20.00
Lire en Creuse	50.00
Rugby Club Dunois	50.00
Sapeurs pompiers Bussière Dunoise	31.00
Sapeurs pompiers Dun Le Palestel	31.00
Secours populaire de la Creuse	60.00
Solidarité Paysans Limousin	50.00
SPA Guéret	40.00
Association Les Bout'Choux Dunois	100.00
Civam du Dun-le-P ^{el}	30.00
AMRD 23	30.00
Comité des fêtes	80.00
OCCE de l'école de La Celle-Dunoise	1 790.00

Remplacement du matériel informatique

Avec les nouvelles normes et réglementations en matière comptables et informatiques dès le 1^{er} janvier 2021, il est nécessaire de procéder au changement du parc informatique au secrétariat de la Mairie. En effet, les ordinateurs doivent être en 64 bits pour pouvoir exécuter certaines tâches et l'envoi de données.

Installation d'une armoire fortifiée et ignifugée au secrétariat de mairie

Pour des raisons de sécurité, l'achat d'une armoire fortifiée et ignifugée au sein du secrétariat de la Mairie est envisagé.

Pour ces deux dossiers, des demandes de subventions au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) seront formulées auprès de l'Etat. Le taux d'aide est de 50%.

Tarifs à compter du 1er janvier 2021

⇒ **Photocopies et tirage couleur sur imprimante de document scanné (sans changement) :**

	Photocopie format A4	Photocopie format A3	Tirage couleur doc. scanné A4
Simple	0,30 €	0,45 €	1,00 €
Recto- verso	0,60 €	0,90 €	

⇒ **Cantine et garderie**

- . Repas enfant régulier : 2.70 €
- . Repas enfant non régulier ou adulte à faible revenu (EVS...): 3.26 €
- . Repas instituteur régulier : 4.79 €
- . Repas instituteur non régulier : 5.30 €
- . 0,92 € pour la garderie du matin ou du soir jusqu'à 18h30
- . 1,63 € pour la garderie matin et soir jusqu'à 18h30.

⇒ **Concessions au cimetière et services funéraires**

1°) Concessions de terrain

Concessions emplacements drainés
2^{ème} agrandissement et neuf :

		trentenaire	cinquantenaires
Triple largeur 6,25 m ²		161,00 €	643,00 €
Double largeur 5,00 m ²		139,00 €	557,00 €
Simple largeur 3,00 m ²		107,00 €	428,00 €

Concessions dans l'ancien cimetière drainé
(1^{er} agrandissement):

	trentenaire	cinquantenaire
le m ²	17,00 €	69,00 €

Concessions dans l'ancien cimetière non drainé :

	trentenaire	cinquantenaire
le m ²	9,00 €	34,00 €

(sans changement)

2°) Creusement de tombe par un employé communal :

220,00 €

3°) Location du caveau communal :

Gratuit les six premiers mois, puis 51,00 € par mois à l'issue du 6^{ème} mois,

4°) Concession de case de columbarium :

Nouvelle concession et renouvellement pour quinze ans : 570,00 €

Nouvelle concession et renouvellement trente ans : 1.000,00 €

5°) Dispersion de cendres au jardin du souvenir :

30,00 €

⇒ **Location salle polyvalente et prêts de matériels**

Habitants et résidents secondaires de la commune	133.00 €
Autres particuliers et associations hors communes	184.00 €
Utilisation commerciale	167.00 €
Association (activité avec entrée payante)	33.00 €
Caution	200.00 €

Electricité

Prix unitaire du kilowatt TTC en vigueur

Prêt de tables	2.20 €
Prêt de chaises	0.60 €

⇒ **Modification du règlement du service de l'eau potable
Nouvelle annexe au règlement portant le n° 3**

Coût des prestations

- changement de compteur gelé : 80,00 €
- enlèvement de compteur : 60,00 €
- réouverture/fermeture de branchement : 10,00 €
- application de la loi Warsmann (1^{er} juillet 2013) sur la surconsommation des fuites d'eau après compteur pour les particuliers (local d'habitation).

⇒ **Redevances eau et assainissement pour la facturation 2021**

. EAU

Abonnement annuel	68,01 €
Consommation tranche de 0 à 100 m ³ , le m ³ :	0,879 €
Consommation tranche de 101 à 500 m ³ , le m ³ :	0,704 €
Consommation tranche de plus de 500 m ³ , le m ³ :	0,411 €

. ASSAINISSEMENT

Redevance fixe annuelle	16,88 €
Consommation tranche de 0 à 100 m ³ , le m ³ :	0,222 €
Consommation tranche de 101 à 500 m ³ , le m ³ :	0,153 €
Consommation tranche de plus de 500 m ³ , le m ³ :	0,082 €

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC)

Vu le contexte épidémique général du COVID 19 et l'évolution inquiétante à ce jour pour le département de la Creuse,

Vu le dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 45 % pour les employeurs de Nouvelle-Aquitaine, M. le Maire a proposé de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Selon l'évolution de la crise sanitaire du COVID-19, le recrutement d'une personne pourrait être consenti pour l'aide aux agents territoriaux déjà en poste au sein du service scolaire. Si le besoin n'est pas justifié, aucun emploi dans le cadre du PEC ne sera créé.

- Contenu du poste : tâches de ménage/désinfection dans les classes, mairie et cantine scolaire de St Sulpice le Dunois, missions notamment de garderie à l'école de St Sulpice le Dunois, durée hebdomadaire de travail : 20 heures, rémunération : sur la base du SMIC.

Agents particulièrement mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de covid-19 au cours de l'état d'urgence sanitaire, trois agents ont bénéficié d'une prime exceptionnelle.

Institution d'une sous-régie de recettes pour la médiathèque et indemnité de responsabilité au régisseur titulaire

- Création d'une sous-régie de recettes pour la médiathèque La Forge,
- Adoption d'une indemnité allouée au régisseur de recettes diverses, fixée sur la base d'un barème défini par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001.

Les lignes directrices de gestion (LDG)

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 30, Vu l'examen des LDG par la commission communale du personnel en date du 12 décembre 2020, Le Maire a présenté au Conseil Municipal les lignes directrices de gestion qui sont un nouvel instrument juridique de gestion des ressources humaines (RH) introduit par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dans le but de transformer et simplifier la gestion des ressources humaines publiques. Elles doivent être mises en place dans chaque collectivité et établissement public à compter du 1^{er} janvier 2021.

Bilan provisoire dépenses et recettes du COVID 19

Un bilan provisoire des dépenses et des recettes concernant la crise sanitaire du COVID-19 a été dressé à l'ensemble des conseillers lors de la séance du 22 octobre dernier.

Le total des dépenses comprenant notamment l'achat de gels et solutions hydroalcooliques, lingettes désinfectantes, masques et produits d'entretien + charges du personnel = 11 901.27 € au 31 décembre 2020.

L'Etat est supposé accorder une subvention pour l'achat des masques.

Demande de remise gracieuse par les gérants de la Fontaine aux Loups

Face à l'aggravation de la propagation de l'épidémie de la Covid-19,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, une aide financière exceptionnelle aux gérants de l'auberge communale a été accordée en l'exonérant des loyers (partie commerce) des mois de novembre et décembre 2020 et janvier 2021 en totalité.

Urbanisme : élaboration éventuelle d'une carte communale

M. le Maire fait savoir qu'il a assisté, le 9 octobre 2020, à une réunion d'information organisée avec les services de la DDT et les communes-membres de la communauté de communes du Pays Dunois sur des thématiques de l'urbanisme. M. le Maire a soumis au Conseil Municipal l'éventualité d'élaborer une carte communale avec l'accord de la communauté de communes du Pays Dunois.

C'est un document d'urbanisme simple pour les communes n'ayant pas élaboré de plan local d'urbanisme (PLU).

Elle leur permet de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et où elles pourront délivrer des autorisations de construire. Actuellement, sur le territoire communal, ce sont les règles nationales d'urbanisme qui s'appliquent. Ce dossier est à l'étude.

Fourniture de livres numériques à la médiathèque La Forge

M. le Maire a donné lecture au Conseil Municipal de la délibération du 11 avril 2019 portant sur le projet d'équipement en collections de la médiathèque 3^{ème} lieu La Forge. Sachant que le coût total prévisionnel de cette opération est de 15 933.00 € comprenant l'achat de livres sur support papier et 5 abonnements à des périodiques, il est prévu sur cette somme, 1 500.00 € pour l'achat de livres numériques.

Modification du règlement intérieur au sein de la médiathèque 3^{ème} lieu La Forge

La maison des associations située au 1^{er} étage de la Médiathèque La Forge est réservée en priorité aux associations communales et à destination des associations non communales et professionnels (formations, visio-conférence, expositions, ateliers....).

Pour toutes les associations communales, la mise à disposition est gratuite.

Pour les professionnels, une participation financière de 6 € de l'heure sera appliquée.

La réservation doit se faire impérativement par le biais du planning de réservation (situé dans les salles) ou contacter la Médiathèque pour en connaître les disponibilités.

Une attestation d'assurance pour les associations et professionnels en cours de validité sera demandée et obligatoire.

Hommage

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2020, une minute de silence a été observée en mémoire de Samuel Paty, professeur assassiné par un terroriste islamiste.

Membres de la Commission de Contrôle des listes électorales

Sont désignés : Rémy ARCIN, titulaire et Bertrand PARINAUD, suppléant.

Mise à jour d'adresses auprès du service national des adresses (SNA) pour le déploiement de la fibre

Pour le déploiement de la fibre sur le territoire communal, 44 adresses sont à déclarer auprès du service national des adresses car une adresse précise est indispensable pour s'abonner à la fibre sur le réseau public.

Mise à disposition d'un espace municipal dédié – Restauration à emporter – Professionnels du BTP

Le Conseil Municipal a répondu favorablement à l'appel des professionnels du BTP qui souhaitent un espace municipal chauffé, susceptible de les accueillir ponctuellement durant la pause méridienne, dans des conditions permettant de respecter la nécessaire distanciation physique liée à la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Dans ce cadre là, les gérants de l'auberge proposent aussi une formule de plats à emporter.



Information travaux voirie

La crise sanitaire que l'on connaît aura freiné l'élaboration de travaux de voirie pour cette année 2020 pour différentes raisons.

- ◆ Mise en place tardive du Conseil Municipal et de la nouvelle équipe
- ◆ Retard cumulé du planning du syndicat Evolis 23
- ◆ Décision tardive d'attribution des subventions de l'Etat (DETR).

Néanmoins, nous venons de passer commande à Evolis d'une tranche de travaux définis en visite de terrain par la commission des travaux. Ces travaux devraient être lancés début d'année 2021 au plus tard même si nous n'avons pas encore d'acceptation d'attribution de subvention.

Récapitulatif des travaux désignés :

- ⇒ Ecoulement des eaux à l'Age
- ⇒ Reprise d'une tête d'aqueduc route des Mesures à Montrignat
- ⇒ Reprise voie d'accès et piste à Souvolles
- ⇒ Canalisation eaux usées et fossé en dessous Chabannes
- ⇒ Reprise de la piste du Bois de Chabannes
- ⇒ Revêtement piste de La Gasne à Chabannes
- ⇒ Reprise et empierrement d'une partie de chemin aux Verrines
- ⇒ Aménagement accès réservoir au Mas St Jean
- ⇒ Reprise, empierrement et bitumage d'une section de piste aux Bordes
- ⇒ Reprise patte d'oie piste de La Betouille sur le bord de la RD 22
- ⇒ Pose d'un aquadrain entrée Mme Teilloux au bourg

Pour l'ensemble de ces travaux, le montant s'élève à un total de 37 261.51€

Le projet d'aménagement du bourg avance également lentement. Nous sommes actuellement en phase de discussion avec le bureaux d'études A2I

Il est prévu :

L'aménagement du carrefour de la route de Villemalard avec la démolition des bâtiments de Jean Joyeux.
L'installation de trois ralentisseurs sur la longueur du bourg et divers aménagements (à définir) pour ralentir la vitesse.

Ce projet pourrait être lancé courant 2021 par tranches suivant les budgets engagés.

Autres travaux :

La fibre, où en est on?

Et bien, le développement sur la commune évolue normalement, et le calendrier semblerait être respecté.

Après bien des péripéties sur son emplacement, le NRO (Nœud de raccordement Optique) est enfin arrivé.

Donc, en principe, le déploiement devrait être terminé à la fin du premier trimestre 2021 comme annoncé par Axione.



Abribus : il est prévu également un abribus à l'entrée de l'école (côté rue de l'ancienne gare) avec un taux d'aide de subvention au titre de la DETR à hauteur de 35%.

Bâtiments : Deux entreprises locales ont été retenues pour la réalisation des toitures de la grange au cimetière et des vestiaires du stade.

Jean-Luc PASQUIGNON, 1^{er} adjoint



La Communauté de communes du Pays Dunois : une renaissance depuis le 1^{er} janvier 2020

La Communauté de Communes du Pays dunois a retrouvé sa personnalité morale et juridique depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à l'annulation le 12 juillet 2019 par le Tribunal Administratif, de l'arrêté préfectoral du 02 novembre 2016 décidant la fusion des Communautés de Communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg.

Les effets du jugement du Tribunal Administratif

La Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse est dissoute depuis le 1^{er} janvier 2020. Les six mois qui ont suivi le jugement ont permis de liquider l'actif et le passif ainsi que le transfert des agents avec retour dans leur établissement d'origine et répartition des autres agents dans le cadre d'une convention d'entente intercommunale : les anciens du Pays Ouest Creuse (POC) et ceux recrutés en plus. Un ensemble de 70 agents. Les effets produits par la fusion ont été maintenus par le jugement et les statuts demeurent en vigueur le temps qu'ils ne sont pas modifiés. Le conseil communautaire a dû toutefois définir l'intérêt communautaire dès les premières séances.

L'organe délibérant

Composé de 31 élus et 8 nouveaux maires, il représente les 17 communes du territoire :

LE BOURG D'HEM, LA CELLE-DUNOISE, CHAMBON-SAINTE-CROIX, LA CHAPELLE-BALOUE, CHENIERS, COLONDANNES, CROZANT, DUN LE PALESTEL, FRESSELINES, LAFAT, MAISON-FEYNE, NAILLAT, NOUZEROLLES, SAGNAT, SAINT-SEBASTIEN, SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS et VILLARD. Celles dont la population est la plus élevée disposent de deux délégués titulaires, sauf DUN qui en a quatre. Les petites communes disposent d'un seul délégué titulaire et d'un délégué suppléant si le titulaire est absent.

L'exécutif

Le Président, Laurent DAULNY, a retrouvé son siège jusqu'aux élections municipales dont le déroulement a été contrarié cette année par la crise sanitaire COVID-19 : un 1^{er} tour le 15 mars 2020, avec 12 conseils municipaux élus, puis un 2nd tour le 28 juin 2020, pour l'élection des 10 conseillers municipaux de 5 communes non élus au 1^{er} tour. Enfin, le conseil communautaire a pu être installé le 09 juillet 2020, avec la réélection du président Laurent DAULNY et 6 vice-présidents (au lieu de 5) qui forment le bureau.



Les compétences déléguées

Dès la réunion extraordinaire du 6 janvier 2020, les compétences déléguées « enfance-jeunesse » ont été confiées à l'association « La Palette » avec les missions de France Services et les compétences « promotion du tourisme » à l'EPIC Office de Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse dont la dissolution a été validée le 30 juin 2020. Cette compétence confiée temporairement à l'association «Office de Tourisme Vallée des Peintres » sera assurée en régie directe par les services de la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les moyens financiers

Le budget primitif a été voté le 26 juin 2020 après le déconfinement lié à la crise sanitaire. C'est un budget contraint ne disposant pas de marges de manœuvre, la maîtrise des dépenses n'est pas connue et le montant des recettes difficile à évaluer pour une première année. Le report de l'excédent de fonctionnement de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse est de 316.055,61 € mais n'est plus en rapport avec celui avant la fusion qui était de 1.631.798,19 €. Celui de la section d'investissement est de 748.581,71 €. Le budget principal global s'élève à 4.377.708 € en section de fonctionnement en dépenses et en recettes et 2.013.790 € en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Les services

La petite enfance : La micro-crèche accueille au maximum dix tout-petits jusqu'à 3 ans, Parc Benjamin Bord, du lundi au vendredi. Un Relais d'assistantes maternelles fonctionne en lien avec la micro-crèche.

Contact : 05.55.89. 31.80.

Le service de portage de repas à domicile : Il dessert toutes les communes du territoire, soit environ 50 usagers à l'heure actuelle. Le portage est assuré par un agent de la Communauté de communes 3 fois par semaine sur deux tournées. Contact : 05.55.89.12.03

Le service de Transport à la demande : Malheureusement, avec les règles sanitaires, ce service est suspendu depuis le mois de mars car il n'est plus possible de regrouper plusieurs personnes dans le même véhicule. Contact : 05.55.89.12.03.

A noter que le service habitat a été transféré depuis quelques années au Conseil Départemental. La Communauté de Communes participe financièrement aux aides à l'amélioration de l'habitat en complément de l'ANAH. Pour plus de renseignements, il convient d'appeler le 05.87.80.90.30.

Les sites culturels et touristiques

Dès le 1^{er} janvier 2020, les élus ont décidé de reprendre en régie directe la gestion des quatre sites culturels et touristiques : la Forteresse de CROZANT (convention avec le Syndicat Mixte des ruines), l'Hôtel LEPINAT à CROZANT (propriété de la Com-Com), l'Espace Monet-Rollinat de FRESSELINES (mise à disposition de la mairie de FRESSELINES) et la Tuilerie de Pouligny à CHENIERS (mise à disposition de la commune de CHENIERS). L'ouverture des sites a eu lieu timidement le week-end de l'Ascension mais le succès a été au rendez-vous durant l'été. Grâce aux actions de communications de Creuse Tourisme et des médias, nombreux sont les touristes qui ont visité ces lieux jusqu'à fin septembre. Les moyens d'accueil n'ont pas toujours été à la hauteur mais chacun saura faire mieux l'année prochaine.

Conclusion

La reconstruction est en marche, les commissions thématiques fonctionnent depuis fin septembre 2020. Dans les prochains mois, des projets de territoire seront étudiés avec une attention particulière aux 17 communes-membres, à moins que le nouveau confinement vienne à nouveau perturber leur déroulement.

Communauté de Communes du Pays Dunois
19 avenue de Verdun - 23800 DUN LE PALESTEL
05 55 89 12 03 - accueil@ccpaysdunois.fr

Concours communal de fleurissement 2020



Cette année, les diplômes, les bons d'achats, les azalées de jardin pour les gagnants, les œillets pour chaque participant ont été distribués par Guy Debrosse et moi-même.

La covid-19 avec le 2ème confinement nous a empêché de nous retrouver tous ensemble pour la remise des prix et le pot de l'amitié.

Début septembre, les nouveaux membres se sont réunis en appliquant les gestes barrières pour une démonstration de greffage en écusson par Robert Dumoulin. Toutes les activités prévues avec les différents acteurs de greffage ont été annulées.

Marie-Claude GUIGNAT

Robert DUMOULIN, Jimmy PICAUD,
Marie-Claude GUIGNAT, Guy DEBROSSE,
Katy THIERRY et Marie-Paule DEBLIQUI,
(absente sur la photo).

Les résultats

Balcons et terrasses

DARDAILLON Solange

(Les Vaux-Fouines) 1^{ère}

FOURNEAU Georgette (Chabannes) 2^{ème}

BARTHELEMY Valérie (rue des Fontenailles)

3^{ème} ex aequo

JOYEUX Sylvie (Rue de la Couture)

3^{ème} ex aequo

Fenêtres et murs

MAROT Monique (Le Courtioux) 1^{ère}

LAVERDANT Gui (La Brugère) 2^{ème}

PINAUD Camille (Rousseau) 3^{ème}

Fermes

AUDOU CET Monique (Le Chier) 1^{ère}

DESFOUGERES Evelyne (Rousseau) 2^{ème}

PASQUIGNON-BOURLIAUD Chantal

(Laveaucoupet) 3^{ème}

Pavillons avec enclos

WATSON Trévor (Rte Gare) 1^{er}

LAUNAY Guy (Lagemorin) 2^{ème}

PINGAUD Patrick (rue des Fontenailles) 3^{ème}

Jardins visibles de la rue

PHELPS Richard (Lage) 1^{er}

ELSON Andrew (Lagemorin) 2^{ème}

PINGAUD Nathalie (Lagemorin) 3^{ème}

Jardins peu visibles de la rue

POUBLANC Nicole (Les Mesures) 1^{ère}

PASQUIGNON Paulette (Chabannes) 2^{ème}

BARCAT Jeannette (Laveaucoupet) 3^{ème}

Parcs et jardins

PERICAT Nicole (Châtelus) 1^{ère}

PARINAUD Charles (Les Mesures) 2^{ème}

ex aequo

DEBLIQUI Marie-Paule (Lage) 2^{ème}

ex aequo

PIFFÉTEAU Jean-Jacques (Le Courtioux)

3^{ème}

Voie Publique : Ecole/Mairie



Solange DARDAILLON



Georgette Fourneau

Chantal BOURLIAUD-
PASQUIGNON



Sylvie JOYEUX

Valérie BARTHELEMY



Camille PINAUD



Gui LAVERDANT





Monique MAROT



Monique AUDOUCET



Evelyne DESFOUGERES



Nicole POUBLANC



Paulette PASQUIGNON



Nathalie PINGAUD



Andrew ELSON



Jeanette BARCAT



Richard PHELPS



Nicole PERICAT



Marie-Paule DEBLOUJ



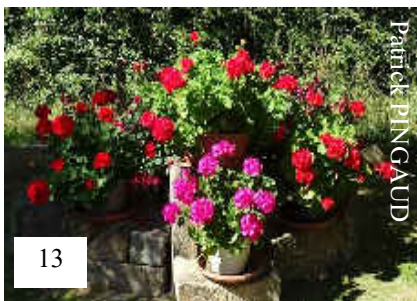
Charles PARINAUD



Jean-Jacques PIFFETEAU



Trevor WATSON



Patrick PINGAUD



Guy LAUNAY

Du Côté des écoles

Rentrée des classes, le 1er septembre 2020



Bilan de la rentrée scolaire 2020/2021

Tableau des effectifs du RPI

Classes	St Sulpice le Dunois	La Celle Dunoise
PS	4	
MS	3	
GS	3	
CP	9	
CE1	8	
CE2		12
CM1		8
CM2		9
TOTAL	27	29

La rentrée scolaire un moment heureux pour les plus grands qui retrouvent leurs camarades et l'ambiance d'une nouvelle classe. Quant aux plus petits ils recherchent l'empreinte maternelle auprès de Monique, Marie-Christine ou bien de la directrice, pour affronter les prémices d'une nouvelle vie sociale. Après deux mois passés avec les précautions d'usage et de distanciation c'est une nouvelle phase de restrictions qui se fait jour bouleversant leur quotidien y compris dans la présence des enseignants. Quelquefois, il nous a fallu assurer, pour que les parents puissent continuer leurs activités, recruter du personnel.

J'en profite pour les remercier ainsi que les enseignants qui donnaient des orientations à distance afin de combler, avec brio, les manquements de l'Education nationale. Le 18 décembre dernier, l'arrivée du Père Noël dans chaque classe (distribution de chocolas et de jouets), la venue d'un conteur puis un bon repas concocté par Marie-Claire ont clôturé l'année 2020 avec bonheur pour les enfants.

Bruno DARDAILLON

MERCI à l'Auberge des Pêcheurs pour le don de glaces pour les cantines.

Dégustation de burgers à la cantine de La Celle-Dunoise, confectionnés par Annie, notre cantinière.





**Sortie au parc des Parelles (Crevant—36)
le 25 septembre 2020**



Lundi 28 septembre 2020
Avec les grands de La Celle Dunoise, nous avons construit des cabanes pour les animaux. Nous les avons décorées avec des éléments naturels. Nous avons cloué, scié, vissé avec de vrais outils. Les enseignantes remercient les parents qui ont répondu à l'appel des enfants et ont apporté des matériaux et des outils.



Commission Sociale

Le 21 octobre 2020, la Préfecture a réactivé les registres communaux et demandé à la commission sociale une attention particulière auprès des aînés, de connaître leurs besoins, de passer un peu de temps avec eux au téléphone. Certains commencent à trouver le temps long de ne pas voir leur famille, de ne pouvoir se retrouver.

Les colis de Noël ont été distribués début décembre par les nouveaux membres de la commission sans rentrer chez eux mais en discutant un petit moment sur la pas de la porte.

En 2020, nous avons 68 personnes de 78 ans et plus : 45 personnes seules, 8 couples et 7 femmes en maison de retraite.

Les colis ont été préparés par « Papilles et Millésimes » (Dun-le-Palestel) avec à l'intérieur des gâteaux creusois et des meringues de la boulangerie Caro (Dun-le-Palestel).

En maison de retraite, nous n'avions que des femmes, elle avaient des chocolats, des parfums, de très grands foulards et tous les colis étaient accompagnés des cartes des enfants de l'école de St Sulpice le Dunois.

Marie-Claude GUIGNAT



Le colis couple



Le colis maison de retraite



Colis de Noël pour nos aînés



Henriette AUBRUN



Jeanne CHIROUX



Michel DEBLIQUI



Raymond DELAGE



Eliane LAFFILAY



Emile BERGERON



Yolande AUBARD



Madeleine BOUSSIN



Annie THOMAS et
Maxime DUCHATEAU



Marthe NEVEU



Jeannine et Gaston ENINQUE



Claude PUISSANT



Georgette FOURNEAU



Renée POUJOL



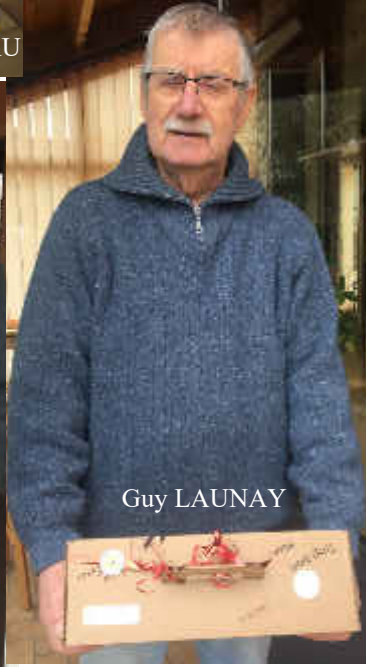
Lucien GARNIER
et Mauricette COURSIER



Jeannette PERRIN



Marc BALLEREAU



Guy LAUNAY



Camille PINAUD



René BERNARD



Claude GOUELLE



Simone THEILLOU



Fernande COUILLEZ



Pierre BRUNAUD



Colis de Noël
des Aînés



Simone PAQUIGNON



Marcelle BERGEAT

Les décors de Noël



Suite à l'enfouissement des lignes électriques, les poteaux ont disparu de la rue Principale. Cela veut dire plus de fixations pour nos anciennes guirlandes. Donc cette année, nous avons dû faire l'acquisition de huit guirlandes en candélabres et d'un puits lumineux au lotissement que nous avons choisi avec Claire. Ces guirlandes ont été achetées chez

Décolum et installées par l'entreprise SPIE CityNetworks (Ets Lestrade) comme tous les ans.

Cette année, avec la covid-19, nous n'avons pas pu nous réunir pour préparer les décors de Noël. C'est Nadine et Jean-Marc qui se sont attelés à tous ces petits paquets. MERCI à eux.

N'ayant plus de points de fixation pour les sapins non plus, seulement 35 ont été installés et décorés par Sébastien, Muriel, Nadine, Monique, Francine, Guy et moi-même, en prenant toutes les mesures nécessaires à la protection de chacun.



Marie-Claude GUIGNAT

Article...

Vous êtes probablement harcelé quotidiennement par des appels téléphoniques vous proposant une isolation des combles à 1 €. Les entreprises qui vous démarchent par téléphone sont en général des entreprises qui ne sont pas sérieuses et dont le travail est souvent bâclé et avec des malfaçons. Pourtant, il existe bien des entreprises sérieuses (locales ou régionales) qui peuvent vous proposer l'isolation à 1 € quels que soient vos revenus et certaines peuvent se charger de faire les démarches pour vous.

C'est ce que j'ai fait, le commercial s'est déplacé pour contrôler la faisabilité des travaux (combles accessibles par une trappe de visite). Après remise du devis confirmant le montant de l'opération (0 €), l'équipe technique est intervenue sur rendez-vous pour la mise en place de l'isolant : ouate de cellulose soufflée (épaisseur de 35 cm).

En plus de l'isolation, des aides existent pour le changement de fenêtres (remplacement de simples vitrages) et installation de chauffage sur le site « maprimerenov.fr » vous pouvez faire des simulations d'aides à partir du montant du devis et instruire votre demande si l'entreprise ne se charge pas de faire les démarches elle-même.

Il existe aussi, en complément, les CERTIFICATS D'ECONOMIE d'ENERGIE (CEE) qui complètent le dispositif précédent. Les simulations de montant de ces primes et les demandes se trouvent sur le site des producteurs d'énergie (ENGIE, EDF, TOTAL...).

Le site : FAIRE.FR rassemble l'ensemble des aides pour vos projets de travaux.

...de Charles PARINAUD

L'INFLUENZA AVIAIRE : HAUTEMENT PATHOGÈNE

À la suite de la découverte d'un cas d'influenza aviaire hautement pathogène de type H5N8 dans une animalerie de Bastia en HAUTE-CORSE, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé le passage en risque élevé sur l'ensemble du territoire national. Cette décision s'applique en CREUSE, même si aucun cas n'y a été détecté à ce jour et qu'il n'y a pas de zone à risque particulier, notamment par rapport aux couloirs de migration.

La souche isolée en Corse n'est pas transmissible à l'homme. Par ailleurs la consommation de viande, foie gras et œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire – ne présente aucun risque pour l'homme.

Le risque "élevé" entraîne la mise en place de mesures de protection renforcée sur l'ensemble du territoire national : Obligation de confinement ou de pose de filets empêchant tout contact avec les oiseaux sauvages pour les élevages commerciaux de volailles et les basse-cours de particuliers.

Les éleveurs commerciaux peuvent demander une dérogation à cette mesure auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la CREUSE (DDCSPP), pour des raisons de bien-être animal, de technique d'élevage ou des contraintes liées à un signe de qualité. La demande de dérogation doit être accompagnée d'un compte rendu de visite réalisée par le vétérinaire sanitaire de l'élevage.

Il n'y a pas de dérogation possible pour les basse-cours de particuliers.

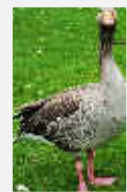
• **Interdiction d'évènements rassemblant des oiseaux (concours, foires, expositions)**

• **Interdiction de compétitions de pigeons voyageurs avec lâchers**

• **Interdiction de transport et de lâchers de gibier à plumes pour la chasse**

• **Interdiction de l'utilisation d'appelants pour la chasse au gibier d'eau**

Les mortalités d'oiseaux sauvages, dès le 1^{er} oiseau pour les oiseaux d'eau ou à partir de 3 oiseaux pour les autres espèces, sont à signaler auprès de l'Office Français de la Biodiversité en vue d'un dépistage : 05 55 52 24 81



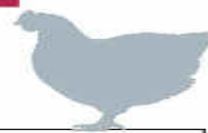
En parallèle de ces dispositions des mesures de biosécurité strictes doivent être respectées dans toutes les exploitations de volailles et par toute personne susceptible de pénétrer dans un élevage. Une surveillance quotidienne des élevages commerciaux et non commerciaux s'impose, les symptômes suspects et notamment, hausse de mortalité, chute de consommation alimentaire, chute de ponte, symptômes respiratoires, digestifs ou nerveux, doivent être immédiatement signalés au vétérinaire sanitaire de l'exploitation ou à la DDCSPP.

Contact DDCSPP : Anny BORD au 05 55 41 72 24

ou au 05 55 41 72 26



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

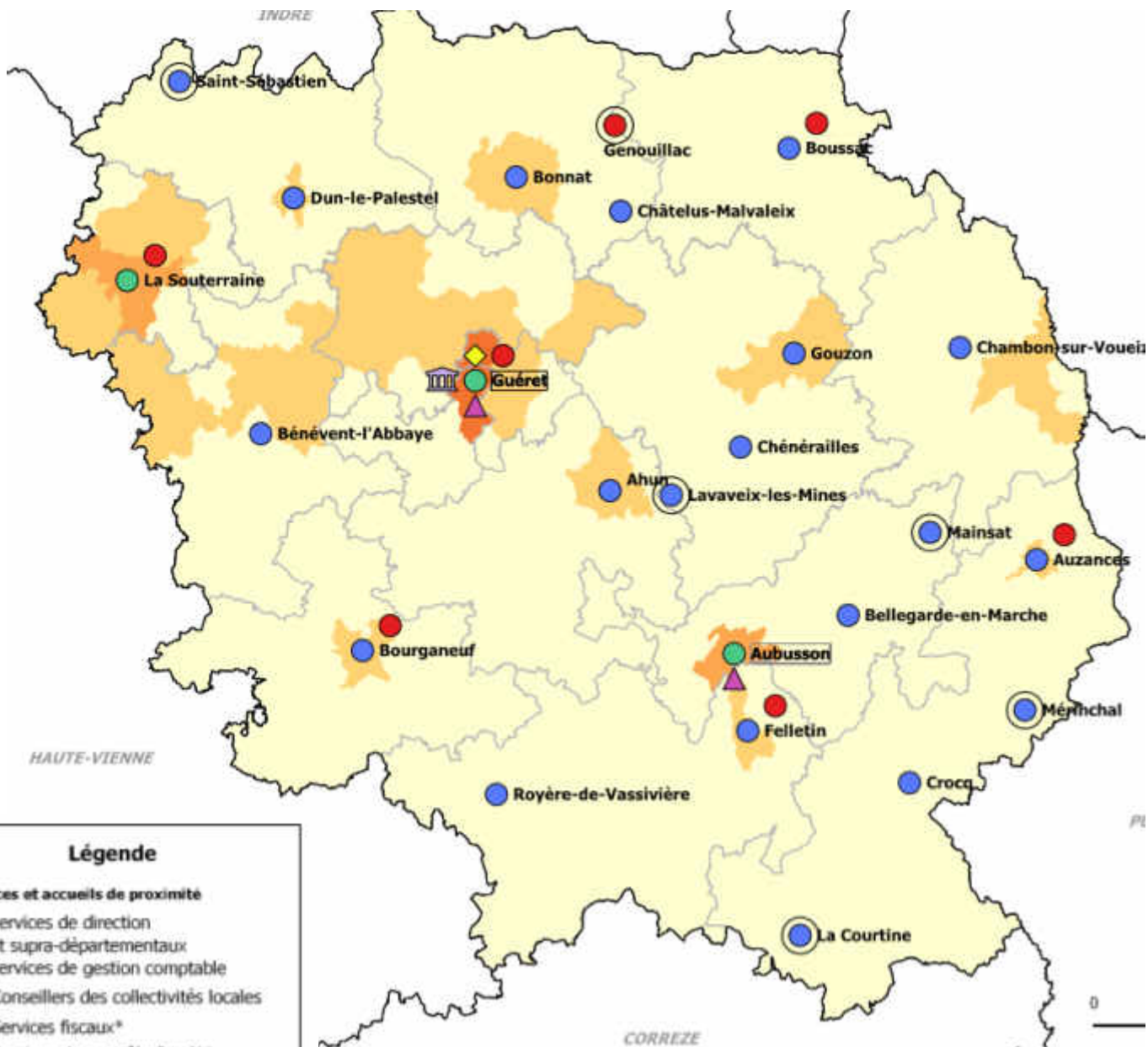
- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Creuse (23) - Nouveau réseau de proximité des finances publiques
Présence de la DGFiP dans 24 communes (+8 / 2019)



Légende

Services et accueils de proximité

-  Services de direction et supra-départementaux
-  Services de gestion comptable
-  Conseillers des collectivités locales
-  Services fiscaux*
-  Services du contrôle fiscal**
-  Accueils de proximité
-  Nouvelles communes d'implantation

Population par commune

-  Plus de 100 000 hab.
-  De 10 001 à 100 000 hab.
-  De 3 501 à 10 000 hab.
-  De 1 001 à 3 500 hab.
-  Moins de 1 000 hab.

 Préfecture  Sous-préfecture

 Cantons

*SIP, SIE, PPS, Cadebte, SPF (E), SDE
**BOV, BOR, PCRP, PCE

Source : site Internet de la Préfecture de la Creuse, rubrique « communiqués de presse »



Les élèves de CE2 ont réalisé, avec l'aide de Nadine Lemoine, la fleur des documentaires. Elle est affichée et sera une aide précieuse pour les élèves qui pourront faire des recherches d'informations sans l'aide de la bibliothécaire... ou presque.

Au cours de l'année ils apprendront aussi à faire des recherches de documents sur les catalogues numériques.

2020 aura été une année particulière pour nous tous. Depuis son inauguration, le 7 mars dernier et en dépit des périodes d'ouverture, de fermeture puis de semi-ouverture qui se sont succédées, la médiathèque a gardé le lien.

Ainsi malgré l'impossibilité de mettre en place des animations, le taux de fréquentation, depuis tout l'été et jusqu'aux vacances de la Toussaint a été prometteur. Et différentes actions ont tout de même pu avoir lieu.

Tout d'abord, les couturières volontaires qui se sont réunies à plusieurs reprises, ont fini de réaliser le tapis à histoires. Il a été réceptionné fin septembre. Il est magnifique !

Malheureusement, pour cause de circulation du virus, il ne peut encore pas être manipulé par les enfants... nous avons hâte de leur faire découvrir.

Nous remercions chaleureusement, Arnela, Céline, Claire, Gigi et Isabelle pour leurs idées et leurs doigts en or ainsi que les Bout'Choux Dunois pour leur participation financière.

Puis, les 14, 15 et 16 août, la médiathèque a ouvert ses portes au Festival Le Fil. Les ateliers d'écritures se sont déroulés dans les murs mais aussi hors les murs à l'ombre dans le jardin.

Ensuite, le 17 septembre, un club de lectrices venant de communes environnantes, s'est également réuni pour un après-midi d'échanges de leurs coups de cœur littéraires. Il y aura certainement d'autres rencontres prochainement.

Enfin, l'accueil des classes du R.P.I. a été mis en place à la rentrée scolaire.

Il se déroule tous les lundis après-midi en trois temps. Chaque classe participe en premier à une animation où les élèves découvrent différents documents sous forme de jeux. Puis ils choisissent le ou les livres qu'ils rapporteront à la maison. Et enfin une lecture leur est offerte.



Les CP-CE1 commencent à lire seuls...



...et peuvent faire des recherches simples dans les documentaires.

Durant le second confinement, la médiathèque étant fermée au public, c'est la bibliothèque qui s'est déplacée dans les écoles ! ...les enfants ont pu continuer à emprunter des livres.

En revanche, le second confinement nous a contraint, cet automne, à annuler la bourse aux livres d'occasion. Peut-être la reprogrammerons-nous au printemps. Il en est de même pour la Nuit de la Lecture 2021 : pas d'ouverture exceptionnelle, pas d'animation en ce mois de janvier.

Mais, depuis le 2 décembre, la consultation sur place et le prêt de documents sont à nouveau possibles. Les gestes barrières ainsi que la distanciation physique sont toujours de rigueur et le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans et recommandé à partir de 6 ans. Les documents sont désinfectés dès leur retour et isolés pour 3 jours avant leur remise en rayon. Les claviers d'ordinateur sont désinfectés après chaque utilisateur. L'espace est régulièrement aéré.

La formule « modules informatiques » disparaît à compter de janvier 2021. Mais nous serons toujours (aux jours et heures d'ouverture) à la disposition du public de tout âge pour les démarches administratives ou de la vie courante. Il est également possible de venir tout simplement se familiariser avec l'outil informatique (PC, tablette, internet, messagerie électronique, etc...)



211

c'est le nombre d'adhérents à la médiathèque en cette fin d'année !

Voici les sites qui permettent la consultation des catalogues :
- de la Bibliothèque Départementale : <https://biblio.creuse.fr>
- de la Médiathèque la Forge : <http://mabib.fr/laforge23/>
Vous pouvez ensuite réserver vos documents par téléphone, par mail ou directement à la médiathèque. Pensez également à nous faire des suggestions d'achats !

Le portage à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer est toujours effectif. N'hésitez pas à en faire la demande, pour vous ou pour un proche.

Il est loin le temps où nous étions une équipe de 6 bénévoles. Malgré la petite taille de la bibliothèque nous avons toujours quelques choses à faire : couvrir des livres, choisir de nouveaux livres, accueillir le public, chercher des idées d'animations, lire des histoires aux petits, etc... Depuis la nouvelle installation, tout est plus grand et le travail ne manque toujours pas ! N'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez participer, en tant que bénévole, à l'animation de la médiathèque.

Enfin, je profite de ces quelques lignes pour remercier nos généreux donateurs, qui ont été particulièrement nombreux cette année.

Nadine Lemoine se joint à moi pour vous souhaiter une Bonne Année 2021 !

Monique Guérot-Valette

**HORAIRES D'OUVERTURE
LA MEDIATHEQUE LA FORGE**

**Mercredi, Jeudi et Vendredi de 14h30 à 18h
Samedi de 10h à 13h**

**bib.stsulpiceledunois@orange.fr - 05 55 89 25 48
<https://mabib.fr/laforge23/>**

Site Facebook : Médiathèque de Saint Sulpice le Dunois

MODULES INFORMATIQUES

A compter du 7 décembre 2020, les modules informatiques seront suspendus temporairement, le temps de trouver une ou des personnes disponibles et susceptibles de poursuivre ce beau projet. Et oui, je pars vers de nouveaux horizons.

Je tiens à remercier sincèrement Messieurs Gérard DELAFONT et Bruno DARDAILLON pour la confiance que vous m'avez accordée. Notre collaboration m'a été très précieuse professionnellement, j'ai apprécié de travailler à vos côtés et je vous souhaite une bonne continuation.

A tous les saints sulpiciens et sulpiciennes, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année avec de plus belles journées que celles de 2020.

N'hésitez pas à contacter la Médiathèque pour connaître les prochains horaires des modules informatiques.

Carine TOURTEAU

La municipalité remercie Carine pour son investissement et la mise à jour de nos archives...



Réalisations du SIARCA- Année 2020

En cette année 2020, le SIARCA a réalisé la deuxième tranche de travaux sur le ruisseau de *Champtier* (commune de St Sulpice le Dunois) : aménagement de passage à gué, de descente aménagée pour l'abreuvement du bétail, pose de clôtures, restauration des boisements de berges (enlèvement des embâcles et élagage des arbres et branches penchés), aménagement pour la continuité écologique (libre circulation piscicole).

Avant



Après



Passage à gué



Pose de clôtures

Avant



Après



En ce mois de décembre, des travaux de restauration des boisements des berges du ruisseau des *Genêts* (commune de Villard et Maison-Feyne) sont en cours d'achèvement.

Le syndicat a également procédé à l'enlèvement d'embâcles sur la rivière *Creuse* : en aval du barrage de l'Age (commune de la Celle Dunoise), au Gué Cornu (commune de Villard), au Pont de Ténèze (communes de Maison-Feyne et Villard).



Si vous voyez des embâcles sur la Creuse, merci de transmettre l'information et la localisation au syndicat : 06 35 56 83 35 ou cmeunier@epiepayscreusois.com.

D'autre part, afin d'acquérir des connaissances pour la compétence prévention des inondations (nouvelle compétence du syndicat), le SIARCA participe à une étude « état des lieux, diagnostic et élaboration d'une stratégie d'intervention en matière de prévention des inondations » portée par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) en partenariat avec 6 autres structures à compétence prévention des inondations situées sur une partie du bassin versant de la Creuse et de ses affluents.

Le syndicat suit également l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Creuse (document de planification à l'échelle d'un bassin versant d'une rivière visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau).

Le devoir de mémoire



C'est dans la plus simple représentation qu'a eu lieu le rassemblement du 11 novembre 2020 suite aux recommandations nationales et préfectorales.





COVID-19
CORONAVIRUS 2019-nCoV

COVID-19

SOLIDARITE envers les soignants qui sont sursollicités, mal équipés et en sous-effectif. Ils travaillent toujours sans relâche pour sauver des vies.

APPLIQUONS LES GESTES
BARRIERES.

SOYONS VIGILANTS.



Déclaration Préalable	21
Permis de Construire	8
Permis d'Aménager	0
Permis de Démolir	0
Certificat d'urbanisme	27
Autorisation de Travaux	0
TOTAL	56

BONNE RETRAITE...

Faire valoir ses droits à la retraite c'est toujours un moment agréable. Justement Monsieur CARRIERE l'a réalisé en octobre dernier. Il va laisser bon nombre de ses clients dans l'attente de son passage, pour beaucoup il était un des derniers maillons social important dans le monde dans lequel nous vivons.

Heureusement l'épicerie Vival de Chéniers a accepté de reprendre une partie seulement de ses tournées, ainsi que l'approvisionnement en fruits, légumes et produits de première nécessité pour les cantines du RPI.

J'espère que toutes et tous vous lui accorderez l'accueil qu'elle mérite.

Et à toi « BÉBERT » nous te souhaitons une bonne et longue retraite entre la Creuse et ton Cantal natal.

Surtout, n'oublie pas ton nouveau vélo c'est bon pour la forme!!!!

Bruno DARDAILLON





1. La genèse :

Au départ, il y a bien longtemps, naissait l'idée utopique de créer un lieu de rencontres et de partage autour des arts.

Un lieu gratuit et ouvert à tous, où se croiseraient des gens de tous âges et de tous horizons, un lieu de pratiques artistiques pour des ateliers, des stages ou des résidences...

Un lieu reposant, à l'abri du monde, dans un jardin où l'on déambulerait entre sculptures, installations et végétaux.

2. Le projet :

Arrivée en Creuse en 2013, j'emménageais dans une maison à St Sulpice le Dunois.

Que de joie en voyant qu'une grange m'attendait dans le jardin !

L'utopie avait trouvé son décor...

Après deux années de remise en état de la grange, un financement participatif a été mis en place pour accompagner la dernière ligne droite des travaux.

Grâce au soutien et à la confiance de 200 familles (de plus de 20 départements !), le chauffage a pu être installé, permettant au lieu d'être fonctionnel toute l'année.

3. Inauguration :

C'est donc avec un immense plaisir que l'association a pu être créée en août 2020 avec comme cadeau d'ouverture, le festival « le fil » co-organisé avec un autre association du village « le joyeux traquenard ».

Festival qui s'articulait autour d'ateliers de pratiques et de spectacles et qui, malgré l'ombre du virus, a régalé 200 personnes !

Un grand merci au comité des fêtes pour leur soutien ainsi qu'à tous les habitants qui sont venus nous encourager...

Et un merci tout particulier à M. Dardaillon qui, malgré la période toute particulière, nous a fait confiance et nous a soutenu dans l'aventure.

4. Programme des activités :

Pendant le festival, l'association a pu présenter (avec beaucoup d'émotions) son programme pour la saison 2020/21.

Programme qui s'articulait autour de stage de découverte et d'«approfondissement dans des domaines aussi variés que le chant, la danse, le théâtre, le yoga ou la sophrologie.

En attendant la réouverture du lieu, afin d'aiguiser vos sens et votre curiosité, le programme peut être consulté à la médiathèque du village ou sur la page Facebook : l'usage des jours.

5. Fonctionnement :

Dans un souci d'indépendance, l'association a pris le parti de ne faire aucune demande de subvention particulière (sauf celle de la mairie du village).

Le projet n'ayant pas d'objectif mercantile, l'accessibilité au lieu est gratuit.

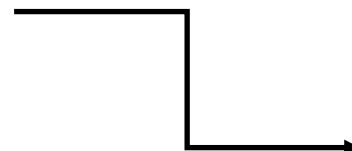
Seules les adhésions permettront de payer les charges fixes (eau, électricité, entretien) et un supplément symbolique sera demandé l'hiver pour le chauffage.

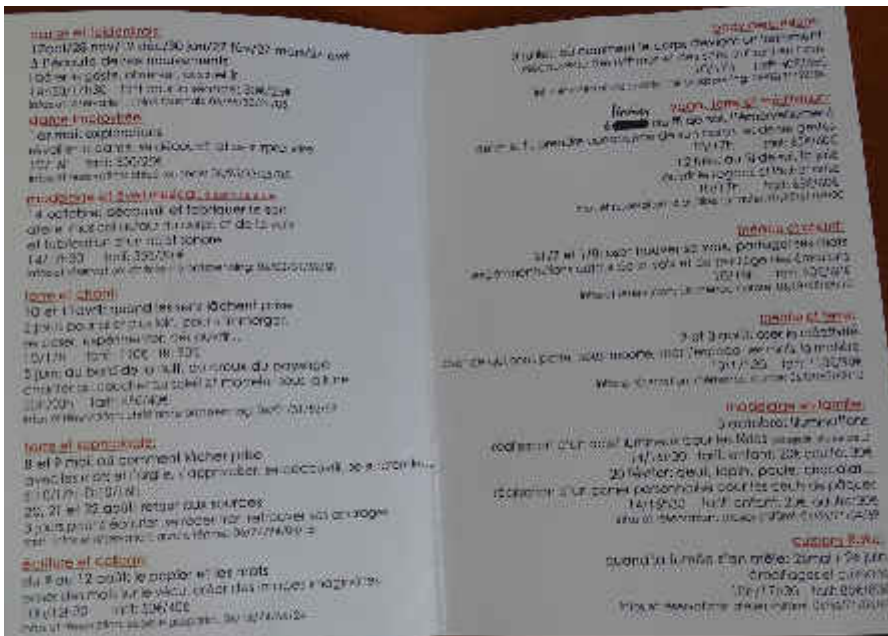
Aucun niveau n'est requis pour participer à ces stages. De plus, à fin d'être accessible au plus grand nombre, l'association propose des tarifs petits budgets (et il est tout à fait possible de régler en plusieurs fois).

Marion BALET



Articles parus dans La Montagne (25.02.2020) et L'Echo de la Creuse (01.06.2019)





Après de longues hésitations, nous avons fait le choix de ne pas reprendre nos activités en septembre, au vu de la situation sanitaire incertaine. Nous aurions de toute façon été contraints de tout stopper à nouveau fin octobre...

Nous attendons des jours meilleurs pour nous retrouver.

En attendant, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2021, prenez bien soin de vous et de vos proches !

Le Dynamy'Club

La Présidente
Nathalie AUGENDRE



Association Les amis de Saint Sulpice le Dunois

Nous voici à la fin de cette année compliquée pour tous, la crise sanitaire, les mesures barrières et le confinement n'ont pas permis l'organisation des différentes manifestations prévues lors du deuxième semestre. C'est avec regret que nous avons été obligés d'annuler le marché de Noël.

Nous avons tous une pensée pour les personnes touchées de près ou de loin par la COVID 19.

Nous espérons que malgré tout vous passerez en famille de bonnes fêtes de fin d'année, en prenant soin de vous et en espérant que 2021 nous permettra de nous retrouver pour de nouvelles activités.

A noter que pour les adhérents à jour de leur cotisation 2020, cette dernière sera prorogée pour 2021.

Nous vous présentons à vous et votre famille nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Président et les membres du bureau

Jean-Marc LEMOINE

Comité des Fêtes

L'année 2020 fut comme pour tous une année sans manifestation en raison de la crise sanitaire.

Malgré tout, en collaboration avec l'association « Les Amis de Saint Sulpice le Dunois », nous vous avons confectionné un dépliant vous proposant de retrouver sur papier les différents exposants du marché de Noël. Nous avons hâte de vous retrouver en pleine forme lors de nos prochaines manifestations.

Nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2021.

**Les co-présidentes : Maryse Château,
Aurélie Dardaillon**

Calendrier susceptible de modifications en raison de la crise sanitaire :

- 16 Janvier : Moules frites
- 6 Mars : Concours de belote
- 29 Mai : Tête de veau
- 11 Juillet : Intervillages
- 14 et 15 Aout : Fête annuelle
- 16 Octobre : Dîner de cons
- 6 Novembre : Concours de belote



*Avec une pensée toute particulière pour
Jean-Marie Sachet*



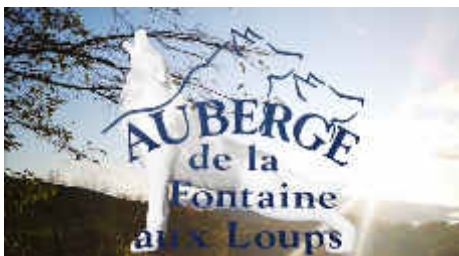
ACCA

La fin de l'année approche, il faut se mettre au travail pour vos donner des nouvelles. Il n'y a pas que du rose à annoncer. Nous vivons une période plus que difficile, beaucoup d'entre nous souffrent, et encore je vais bien aller jusqu'à dire que dans notre campagne nous ne sommes pas les plus mal lotis. Confinés, certes, mais dans la nature. Nous avons pu effectuer notre promenade quotidienne souvent sans rencontrer « âme qui vive », ce n'est peut-être pas tout à fait idéal, ça sent la désertification de nos campagnes, désertification qui nous vaut parfois la moquerie de citadins alors qu'ils nous envient dans la situation actuelle. Au cours de mes promenades, j'ai vu plus d'animaux que de gens, des chevreuils en veux-tu en voilà, parfois un faisan, beaucoup de buses, de corbeaux, et même, en plein jour des renards, la grande variété ! Pour l'ACCA la période s'est avérée très calme, un ou deux passages de sangliers ont causé quelques dégâts, la chasse a été fermée. La prolifération des cervidés en particulier a provoqué la nécessité d'autoriser les battues, pour leur régulation, avec des normes de sécurité sanitaires strictes. Puis avec l'assouplissement des mesures de confinement, après quelques tergiversations, la chasse au petit gibier vient d'être à son tour autorisée. Nous procédons de nouveau aux lâchers de faisans, les éleveurs s'inquiétaient sérieusement avec leurs volières pleines. Ne me demandez pas quelle va être la suite, je ne dispose d'aucune boule de cristal, je suis loin des hautes instances de l'état qui décideront de la suite et je ne voudrais surtout pas être à leur place. Une chose est certaine c'est en partie nous qui pourrons donner une orientation positive à cette suite si nous adoptons un comportement responsable, adapté à notre environnement rural. Le risque viendra toujours des regroupements avec des personnes dont on ignore s'ils sont porteurs ou non, on peut être porteur sans le savoir....il ne faut donc pas tenter le diable.

Dans ce contexte nous n'avons pas tenu d'Assemblée Générale, en accord avec la Fédération, nous espérons en des jours meilleurs et alors cette réunion pourra se tenir au printemps, avec le retour...des jours meilleurs. Dans l'état actuel des choses, je vais donc souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année, la santé la meilleure qui soit et le retour le plus rapide possible à des conditions de vie plus conformes à nos espérances.



Le Président, Jacques VALLADON



Contact : 06 58 39 87 79

facebook

Auberge de la Fontaine aux Loups

Nous profitons de cette édition pour remercier la commune de Saint Sulpice le Dunois de nous avoir accueilli si chaleureusement. Voici maintenant un an que nous nous sommes installés à l'Auberge et malgré les embûches que le secteur sanitaire nous impose, nous continuons de vouloir évoluer et apporter à la commune l'esprit d'un village vivant.

Rien de tout cela ne pourrait être envisageable sans le soutien fidèle des habitants et des diverses associations de St Sulpice et particulièrement merci à Mr Delafont Gerard et son conseil municipal d'avoir cru en nous il y a un an, un grand merci à Mr Dardaillon Bruno et ses élus qui à leur tour nous permettent de continuer en nous apportant tout leur soutien et leur aide, pour finir merci à tous les employés de mairie qui y contribuent.

**Cordialement.
L'auberge**

Etat Civil 2020

NAISSANCE

Tya GALLERAND, Chabannes, le 1^{er} mai
Lou RENAUD TRIQUOIRE, Chabannes, le 15 octobre



MARIAGE

PICAUD Jimmy - GENTIL Martine, Les Verrines, le 08 août



DECES

FOURNEAU Paul, Chabannes, le 4 septembre
PERRIN Laetitia épouse CAMEROLA, Dun-le-Palestel, le 1er novembre
CHENIER Michel, rue Principale, le 2 novembre
WILMOTTE Daniel, Bel Air, le 5 novembre
BERGEZ CASALOU Christian, rue Principale, le 26 novembre

INHUMATIONS

QUIGNON Suzanne née Grosset (Perpignan), le 7 septembre
BLOYET Michel (Guéret), le 28 octobre

DISPERSIONS DES CENDRES

WILMOTTE Daniel, Bel Air, le 5 novembre



Michel,

Peu de personnes en cette période de pandémie étaient présentes pour t'accompagner dans ce dernier voyage.

La Commune te remercie pour ton investissement auprès des Sulpiciens, tout particulièrement en ce qui concerne le service de l'eau. L'année dernière, ensemble nous engageons quotidiennement des propos sur les difficultés que nous vivions (manque d'eau et suspicions de fuites) et sur les moyens d'y remédier.

A ta famille nous adressons nos plus sincères condoléances.

Le Conseil Municipal

CHÈZ VOUS, TOUS LES DÉCHETS SE TRIENT

A TRIER

NOUVEAU

A JETER

EN SAC BIEN FERMÉ

NOUVEAU

À partir du 1^{er} septembre 2020, sur le territoire d'Évolis 23, vous pourrez trier la totalité de vos emballages en plastique et en métal.


Toutes les boîtes
Tous les flacons et bidons


Toutes les barquettes
Tous les pots et les boîtes

Tous les sacs et sachets

Tous les films

Tous les emballages en métal y compris les pots

 Si vous êtes intéressés par le broyage des sapins de Noël, il aura lieu au parking en-dessous de l'église le lundi 25 janvier 2021. Ils seront broyés par Evolis 23.

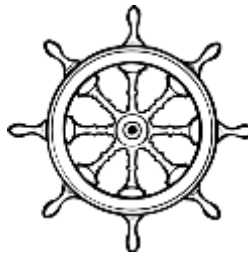
 Les calendriers de collectes des déchets 2021 sont disponibles au secrétariat de mairie.

Pour vous amuser

Horizontal

Résultats
mots croisés
Magazine n° : 62

- 1 - Personne qui éprouve un sentiment à l'égard de quelqu'un ou quelque chose)
- 2 - Principe odorant - Colora
- 3 - Sert à diriger un appareil
- 4 - Ensemble des règles
- 5 - Qui frappe par son caractère étrange
- 6 - Grain de beauté — Pronom personnel
- 7 - Epoux de Fatima — Unité d'équivalent de dose
- 8 - Accumulation — Bière anglaise
- 9 - Degré, stade intermédiaire
- 10 — Embarrassant



G	A	R	G	O	U	I	L	L	E
R	I	E	U	R		N	E	O	N
E	G	E	E		A	D	E	N	T
N	U		D	O	D	U		G	E
A	I	L	E		O	S	S	U	
D	L			O	R	T	I	E	S
I	L	S		R	A	R	E	T	E
E	E		T		B	I	R		N
R	U	H	R		L	E	R	O	T
E	R	E		D	E	L	A	C	E

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

V
e
r
t
i
c
a
i

- A - Légèrement aigre
- B - Envoyé coup posté avec le poing droit — Acide ribonucléique
- C - Amas de poussière — Accessoire féminin
- D - Réalisa— Drame lyrique
- E - Brame dans les bois - Fleuve d'Afrique — Symbole samarium
- F - Entre en réaction- Moitié d'un chapeau retourné
- G - Possessif- Points sur la carte - Petit Tour
- H - Distance, intervalle — Sujet musulman
- I - Canton suisse - En fonction de
- J - Action de se reconnaître

Mots croisés de Claude Barcat

La Mairie

à votre service

Horaires d'ouverture au public de la Mairie

Lundi	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Mardi	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Mercredi*	8h30 à 12h	/
Jeudi	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Vendredi	8h30 à 12h	13h30 à 17h
Samedi	8h30 à 12h	

* A compter du 1er janvier 2021, tous les mercredis après-midis, le secrétariat sera fermé au public.



A compter du 11 janvier 2021, le bureau de poste de Saint Sulpice le Dunois est ouvert du lundi au vendredi, de 9h45 à 12h30.

VARIATION DE L'INDICE DES FERMAGES

applicable pour les échéances annuelles du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 :
+ 0.55%

A votre service : Les Agents communaux

Service administratif

Magali Grenier et Nathalie Arouseau

Service technique

Franck Joyeux, Roland Betoux et Sébastien Denibaud (en remplacement)

Service scolaire

Monique Guérot-Vallette, Marie-Christine Leseau
Cantinières :

Marie-Claire Arcin (St Sulpice + garderie du midi)

Annie Brasseur (La Celle Dunoise)

Garderie du midi à La Celle Dunoise : **Nathalie Jouilleton**

Vu le protocole sanitaire dans le contexte COVID-19 pour les écoles sur la base des recommandations du Ministère de l'Éducation Nationale en date du 2 novembre 2020, 2 agents ont été recrutés en CDD de façon temporaire : **Vanessa Fiori et Maryse Château**

Médiathèque La Forge

Monique Guérot-Vallette

Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois

Secrétariat : 05 55 89 08 17

Maire : 05 55 89 25 47

mairie.st.sulpice.le.dunois@orange.fr

Permanences des élus

Bruno Dardaillon : mardi de 9h à 11h
Jean-Luc Pasquignon : vendredi de 9h à 10h
Marie-Claude Guignat : lundi de 9h à 10h
Guy Debrosse : Jeudi de 9h à 10h

A noter

Si les conditions sanitaires le permettent,

Du 3 avril au 18 avril 2021

Exposition d'Art



Magazine semestriel

d'informations municipales :

Dépôt légal : 1989 sous le n° 046

Directeur de publication

Bruno Dardaillon

Rédaction

Bruno Dardaillon, Marie-Claude Guignat,
Magali Grenier, Carine Tourteau

Photographies

Bruno Dardaillon, Marie-Claude Guignat,
Jean-Luc Pasquignon

Mise en page

Magali Grenier, Nathalie Arouseau

Distribution

par les Conseillers Municipaux

*Imprimé par Espace Copie Plan
23000 GUERET*